



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Par la présente, le FC SPORTING MERTZIG a.s.b.l. vous invite à son Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu

vendredi, le 07. 02. 2025

après la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ordre du jour

Modifications aux statuts (selon art. 38 des présents statuts)

Art. 38 Aucune modification aux présents statuts ne peut être faite qu'en Assemblée Générale Extraordinaire et au deux tiers des membres licenciés présents. Le Conseil d'Administration peut proposer des modifications des statuts.

FC SPORTING MERTZIG a.s.b.l.
Le Conseil d'Administration

L'AG ordinaire et l'AG extraordinaire du FC Sporting Mertzig a.s.b.l. seront clôturées par un vin d'honneur pour tous les membres et invités présents.